



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 Mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Présents : 13

Votants : 15

Date de la convocation

15 Mars 2024

A 18h00 le conseil d'administration du CCAS de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE.

Présents : Mesdames Hélène GENTE, Virginie ARTERO, Emmanuelle AZARD, Claire BRUNET, Françoise CHEROUTE, Zoulikha LAMALAM et Mme Geneviève DALLONI.

Messieurs Christian BRONDOLIN, Dimitri FARRO, Alain BREMOND, Serge LEDUC, Gérard FOURNILLER, Jean-Jacques CAVELIER.

Absents et excusés :

Madame Armelle ANDREIS

Monsieur Julien BONINO

Etaient représentés à cette séance :

Madame Clémence SODACHANH a donné pouvoir à Madame Françoise CHEROUTE

Monsieur Guillaume OGER a donné pouvoir à Monsieur Gérard FOURNILLER

Objet de la délibération : Approbation du Compte de Gestion 2023 – CCAS

2024_001_CCAS

En application de l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, préalablement à l'adoption du Compte Administratif, l'assemblée délibérante doit approuver le Compte de Gestion de l'exercice clos, établi et transmis par Monsieur le Receveur des Finances Publiques.

Le Compte de Gestion du Comptable Public constitue un document de synthèse qui présente les résultats de l'exercice et retrace l'évolution du patrimoine de la Commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'exercice.

Monsieur le chef de service comptable de la Trésorerie d'Arles par notre Conseil d'Administration, le Compte de Gestion Communal d'Action Sociale de la commune.

Le Compte de Gestion du receveur comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé. Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- les balances d'entrées en début d'exercice,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- les résultats de clôture et cumulés.

Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans les Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans le Comptes Administratif de l'exercice 2023, tels que :

Résultats de l'exercice 2023

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'Exercice
Investissement	4 202.60 €	3 465.74 €	736 86 €
Fonctionnement	259 831.17 €	258 118.32 €	1 712.85 €
Total	264 033.77 €	261 584.06 €	2 449.71 €

Résultats de clôture du budget 2023

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	65 092.14 €	736.86 €	65 829.00 €
Fonctionnement	-317.09 €	1 712.85 €	1 395.76 €
Total	64 775.05 €	2 449.71 €	67 224.76 €

Le résultat de clôture pour l'année 2023 se porte à 67 224.76 €.

Considérant

- Qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 31 décembre 2023,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Après avoir présenté les chiffres du Compte de Gestion de l'exercice 2023,

Le Conseil d'Administration, **à la majorité** de ses membres,

Déclare la concordance du Compte de Gestion du Budget Principal dressé par le receveur pour l'exercice 2023, avec le Compte Administratif 2023 établi par l'ordonnateur.

Approuve le Compte de Gestion du Budget Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Votes :

Pour : 14 (Mesdames Hélène GENTE, Virginie ARTERO, Emmanuelle AZARD, Geneviève DALLONI, Françoise CHEROUTE, Zoulikha LAMALAM, Claire BRUNET et Messieurs Christian BRONDOLON, Gérard FOURNILLER, Jacques CAVELIER, Alain BREMOND et Serge LEDUC)

Contre : 1 (Mr Dimitri FARRO)

Absentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Hélène GENTE
Présidente du CCAS

